

**ODEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

**GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION
TRANSFRONTALIERE
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE**

**SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier
74100 ETREMBIERES**

OBJET :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE**

**MISE EN PLACE
D'UNE
CONVENTION A
INTERVENIR AVEC
DES EXPLOITANTS
DE FOOD TRUCK EN
GARE HAUTE DU
TELEPHERIQUE**

Séance du : 15 septembre 2023

Convocation du : 07 septembre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14

Présidente de séance : Madame Anny Martin

N°A-2023-22

Secrétaire de séance : Monsieur Christian Aebischer

Membres présents : Mesdames Roxane Dupommier, Anny Martin, Christine Ricci, Messieurs Christian Aebischer, Dominique Frei, Jean-Marie Martin, Ludovic Wiszniewski, Christian Dupessey,

Membres représentés : Patrick Antoine par Françoise Magdelaine suppléante, Jean-Michel Vouillot représenté par Jacky Tonoli suppléant,

Membres excusés : Nathalie Hardyn, Alain Carlier, Marc Châtelain, Gabriel Doublet,

Le Groupement local de coopération transfrontalière pour l'exploitation du téléphérique du Salève (GLCT TS) est propriétaire des installations du téléphérique du Salève, et notamment d'espaces de restauration en gare d'arrivée.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation engagés par le GLCT TS, ces espaces ont été entièrement repensés et recréés avec de nouvelles salles dédiées à la restauration et à l'accueil de séminaires en rez-de-jardin et au dernier étage de la gare d'arrivée.

Suite à deux procédures déclarées sans suite pour cause d'infructuosité pour trouver un exploitant de ces espaces dès la réouverture du site,

Les installations du téléphérique du Salève rouvrant au public le 12 septembre 2023,

Dans l'attente de l'aboutissement d'une troisième procédure de consultation pour trouver un exploitant de ces espaces,

Il est proposé de mettre en place une offre de restauration de substitution de la réouverture, le 12 septembre, jusqu'à la fermeture hivernale le 5 novembre 2023. Cette offre de substitution serait constituée de food trucks installés autour de l'esplanade de la gare haute à minima les mercredis, samedi et dimanche, jours où l'affluence est la plus importante.

Cette mise en place se ferait en collaboration avec l'exploitant du téléphérique, la Société du téléphérique du Salève (STS) et moyennant une redevance journalière de **8.34 € HT soit 10 € TTC**, versée directement à STS qui mettra à disposition une alimentation électrique aux professionnels.

L'assemblée, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APROUVE le projet de convention à intervenir entre le GLCT TS, la Société du téléphérique du Salève, et les professionnels ;

AUTORISE la présidente ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les différents professionnels ;

La Présidente,
Anny Martin

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT TS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT TS, si un recours gracieux a été préalablement déposé.